AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à Charles Ernest Langlois, 27 février 1849

Jean-Baptiste André Godin à Charles Ernest Langlois, 27 février 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Degon
☐ est cité(e) dans cette lettre
Langlois, Charles Ernest (1812-1881)☐ est destinataire de cette lettre
Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)☐ est cité(e) dans cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation3 p. (307, 308, 309)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Ernest Langlois, 27 février 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 08/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26909

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction27 février 1849
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire
Langlois, Charles Ernest (1812-1881)
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméGodin informe Langlois qu'Oudin-Leclère lui a envoyé le jugement avec les pièces relatives à l'appel interjeté. Il explique à Langlois les raisons de son appel. Des charges graves pèsent sur Degon : il a été employé dans les Fonderies et manufactures de Guise, il a embauché des ouvriers expérimentés de Godin, « mais une puissance occulte a jusqu'ici travaillé à me faire échouer dans cette affaire ». Malgré une expertise indigne, le tribunal a condamné Degon, mais Godin considère que le jugement est une transaction. En août 1846, il a fait constater par un huissier les marchandises qui se trouvaient dans les ateliers de Degon: 1 petit poêle, 32 petites cuisinières, 10 petites cuisinières en construction, 1 grande cuisinière et les 3 modèles servant à la fabrication. Au mois d'octobre 1846, voyant que Degon continuait à construire, il a fait saisir la marchandise dans ses ateliers : 2 poêles, 56 petites cuisinières et 6 grandes cuisinières d'un montant global de 3 748 F. Comme Degon se mit à contrefaire un nouveau brevet, Godin a commandé une nouvelle saisie de marchandises en mars 1847 pour un montant de 3 528 F. Le tribunal a accordé à Godin la somme ridicule de 900 F de dommages et intérêts, sans prononcer la confiscation des marchandises contrefaites et des six modèles ayant servi à les fabriquer. Godin estime que Degon a fait au moins 8 000 F de bénéfices.

Mots-clés

Brevets d'invention, Contrefaçon, Critiques, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Personnes citées

- <u>Degon [monsieur]</u>
- Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Lieux cités Vervins (Aisne)

Informations biographiques sur les

correspondant·es et les personnes citées

NomDegon GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéInconnue

BiographieRéside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

NomLanglois, Charles Ernest (1812-1881)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat français né vers 1813 à Paris et décédé en 1881 à Laon (Aisne). Avocat à Laon au milieu du XIXe siècle et bâtonnier de l'ordre des avocats de Laon.

NomOudin-Leclère, Louis (1803-1885)

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéDroit/Justice

BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 19/09/2025

18hin Monsieure Langlois Kaon for were enfin aris in Me owin quil sous Perner 24 a envoye le jugement ava les pieus qui concernent mon appel pe mempresse done de house Vases price de nouveau d'eacemone atte affaire et dy donner une prompte delution est le pues dignale des directes que fattends de vous dans cette afface le contrefactur que je poursuis est sous be pointed charges to plus grases qui de presentent on pariette maties car il a ete employe dans mes attitiers til sest empare ce mes asuers ourriers pour me contrefaire mais une puissance outte a jusquie travaille a me faire expours cans atte affaire une capertise indigne de la nom a confeiber a embracilla la chose dans assir pue pourtant empietre le tribanal de servins de comamne mon be viracire mais cette une amnation equivant in une transmition voice pourqueer are mais visout 1866 pe fis afferiar la Escription par huislike des objets trouver workerfacts cans les affiliers da duer Degon aprile sprous virtal of existant afore they ha I gett poil 32 petites unsimieres in en wastruction I grande unsinare et be 3 modeles qui avaient dervis a fair an mois doctobe dievant voyant que mos contrejacture continuant da fabruation what de citate it que la vinte quil flacel e us produits untrefaits me parent an

308 Tort wusiveell for me deidai a faire appear la daise des uns truments direvent a da fabruation dense que is objets waterfacts if fut encore frouse mulgre la vente quil navait cesse un fair les objets suivant dont pe porte les pries Juivant un tarif ou contrefacteur 2 poiles a charbon als putito poil a fe los 36 36 poiles appelés petites missinieres a fe 36 3136 6 grandes wisinieres are chawier ofte 44 528 a que fisait pour la somme de 37 48. en ellearchamises contrefactes if of avait crasuite les 3 modeles servient a la fabrication le contress fut constitue yardien de atte saisie mais lain citie about dans taville quil avait de me contrefaire il dempusser ce contrefaire encon un nouviau brevit que pe vinais de prenir pe fis done are mois de mais decirentitions une nouville essente they la afin or constation les nouvelles untrefacons it pour constitue un garien afin compefher da note if to fabrication dur laquelles ma premier daise navant rier fait le proies virbal ex ressement wastate la disparition our certain nombre cesobales saisis en 600 mais low y a trouvir les nouvieus objets cont le vitail suit a fee 12 198 19 nouvious poiles 15 Semblalike inacheris 630 1 & pitites ausenices in wastrulion 56 you A unsinities sur la nouvelle contripuis? 11 fordues a /r. /102 1500 320 pieus suplementaires que jour negliga Total /2 3 526 destimer

le montant de us dus saises selevia done are mainte a fre 92 7 6 fran pour les objets distines au commence mais us saisies un itablies que la sicur deg avant sea moveles en contrejacon des mes que sont les instruments direant a confutionmer les contrefecce no face Voevend nayant per compris cela liberer a mon igane le contrepation en mauvidant la somme reviele de goo frans a file de demmages et interete et pour forme have representation des objets saises à la loi est captait la confiscation des objets saisis doct after prononces et un tribunal ne put autorise un wontrefactour a tustice detention des objets que ont fait le despet des poursuites contra les cest ce que joint a hinsufficance des dommages et intrets a fait le dujet de mone repose le contrefactur que dist pour de mes daise puisquel a reme dans effet la dernier a de menore unitre le gereixen a fact envires. & mile frames a berufer in me wonterfair ant Nous concerting you be pregement de versins me direct quiene facto intrare a des prajets vuiller micrie quene que visis after a face pour vous voir it me dire les points dur les quels if your faut is judamissymmetry any Me me &